

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES DE LA FFVL DU 29 MARS 2008

AVERTISSEMENT

LE RAPPORT SUIVANT SERA VALIDÉ PAR L'AG 2009. IL N'EST DONC PAS ENCORE OFFICIEL.

Trois assemblées générales de la FFVL se sont déroulées le samedi 29 mars 2008, à Lyon (69).

- La première (AGE 1), extraordinaire, était convoquée à 9h30 avec comme ordre du jour la modification du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage. Une première AGE sur ce sujet n'avait pu se tenir le 13 mars 2008, faute d'avoir atteint le quorum.
- La seconde (AGE 2), extraordinaire, était convoquée à 9h45 avec comme ordre du jour l'examen des modifications de statuts proposées par 68 membres représentant 17 444 voix. Une première AGE sur ce sujet n'avait pu se tenir le 28 avril 2007, faute d'avoir atteint le quorum.
- La troisième (AGO) était convoquée à 10h30 avec comme ordre du jour celui de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2008 qui n'avait pu se tenir faute d'avoir atteint le quorum.

Jean-Claude Bénintende et Pascal Cantenot accueillent et remercient les participants.

Ils présentent les invités :

- Philippe Pautrat, représentant P. Vuillermet, commissaire aux comptes
- Ecole Nationale de Voile : Mr Bouzigues
- Michel Appriou, représentant la fédération de Boomerang, est présent avec deux de ses collaborateurs. Le MJS nous demande d'intégrer leur activité. Ils présenteront leur projet et l'activité un peu plus tard.
- Air Courtage en la présence de Christine Gervais et Anne le Menach

Sont nommés scrutateurs : Cathy Badino et Yves Dupin.

L'AGE 1

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Nombre de membres inscrits : 658 soit 95 062 voix

Nombre de membres présents ou représentés: 108 soit 24 975 voix.

Cette assemblée n'est soumise à aucune condition de quorum et délibère valablement.

Yves Goueslain, directeur technique national, présente le projet de règlement disciplinaire de lutte contre le dopage. Ce nouveau règlement se met en conformité avec les nouveaux textes mis en place par le ministère des Sports.

Ce projet est soumis au vote de l'AGE.

Vote à main levée.

Oui : 24 650 voix soit 98,7 %

Non : 0

Nuls ou blancs : 0

Abstentions : 125

Le règlement est validé.

L'AGE 2

MODIFICATION DES STATUTS

Nombre de membres inscrits : 658 soit 95 062 voix

Nombre de membres présents ou représentés: 108 soit 24 975 voix.

Cette assemblée n'est soumise à aucune condition de quorum et délibère valablement.

P. Cantenot explique que la proposition de modification des statuts suivante a été présentée le 29 avril 2007 par 68 membres représentant 17 444 voix.

Titre III - L'assemblée générale

Article 10

III - Au premier alinéa, la phrase « Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget » est remplacée par :

« Les rapports moral et financier, le compte d'exercice de l'année précédente et le budget sont soumis au vote de l'A.G. En cas de vote majoritairement négatif sur le rapport moral, tous les membres du CD sont réputés démissionnaires. Il est procédé à une nouvelle élection du CD ouverte aux démissionnaires, aux candidats déclarés et, dans cette circonstance exceptionnelle, aux candidats dont la candidature est présentée en AG ».

V. Gensac fait l'historique de cette proposition et la présente. Elle est consécutive à l'AG 2006. À son issue, beaucoup de clubs avaient trouvé que leur avis n'était pas légitimement représenté et que l'on n'avait pas tenu compte de l'opinion exprimée. À la suite de ça, une demande de modification des statuts a été formalisée. L'idée générale était que ce projet soit soumis au vote des présidents de club.

Les choses ont beaucoup évolué et de façon positive avec le temps. Néanmoins, nous devons tenir compte du fait que 10 % des clubs ont demandé cette modification.

P. Cantenot propose que cette requête soit inscrite à l'ODJ de la prochaine réunion sur la refonte des statuts.

C. Estienne souligne qu'il faut distinguer deux idées importantes : la 1^{ère} reprend et modifie l'intitulé actuel : « *Les rapports moral et financier, le compte d'exercice de l'année précédente et le budget sont soumis au vote de l'A.G. En cas de vote majoritairement négatif sur le rapport moral, tous les membres du CD sont réputés démissionnaires.*

La 2^{ème} idée : *Il est procédé à une nouvelle élection du CD ouverte aux démissionnaires, aux candidats déclarés et, dans cette circonstance exceptionnelle, aux candidats dont la candidature est présentée en AG.*

C. Chevalier propose de poursuivre la réflexion lors de la réunion prévue à l'automne. Pour lui cela n'a pas de sens de voter maintenant sur une proposition qui n'est pas finalisée et qui sera rediscutée plus en détail par la suite.

Question : Êtes-vous d'accords oui/non avec cette proposition ? Sachant qu'elle sera retravaillée dans le cadre la refonte des statuts ?

Elle est à nouveau soumise à la délibération de l'AGE.

Vote à bulletin secret.

Oui : 13 208 voix soit 54,74 %

Non : 8 560 voix soit 35,47 %

Nuls ou blancs : 2 362 voix soit 9,79 %

Abstentions : 845 voix soit 3,38 %.

Les statuts ne sont pas modifiés, la majorité des 2/3 n'ayant pas été obtenue.

Arrivées à 10h00 :

Mr Jean-Philippe Berthault – directeur régional adjoint de la DRJS de Lyon.

Mr Aubert : Club Alpin Français national.

L'AGO

Nombre de membres inscrits : 658 soit 95 062 voix
Nombre de membres présents ou représentés: 108 soit 24 975 voix.

Cette assemblée n'est soumise à aucune condition de quorum et délibère valablement.

APPROBATION DU PV AGO DU 17 MARS 2007

Vote à main levée.

Oui : 22 262 voix soit 89,14 %

Nuls ou blancs : 2 713 voix soit 10,86 %

Le PV est validé.

APPROBATION DU PV AGE DU 28 AVRIL 2007

Dans le chapitre Projet d'achat/vente de terrain à Clécy, il faut lire Labiche et non Lavigne.

Vote à main levée.

Oui : 23 445 voix soit 93,87 %

Abstentions : 1 530 voix soit 6,13 %

Le PV est validé.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Jean-Claude Bénintende présente le rapport moral.

2007 nous a permis de mettre en œuvre la politique qui vous a été proposée à la dernière assemblée générale et que vous avez adoptée.

Certains projets ont plus avancé que d'autres, mais je veille personnellement à ce que toutes les promesses faites aboutissent.

Tout d'abord, l'organisation entre élus, secrétariat et direction technique nationale est en place.
Les rôles sont définis et compris par tous.

Un grand merci à Yves Goueslain, notre nouveau directeur technique national, et à toute son équipe, pour leur investissement.

Chaque ligue qui ne possédait pas de conseiller technique régional a maintenant un appui à travers l'un des conseillers techniques nationaux.

LES COMMISSIONS

Les nouvelles commissions (Espace aérien, Vie associative, Refonte des statuts, Communication, Informatique) sont au travail et nous en « récolterons les fruits » rapidement.

Nos espaces de pratique ont nécessité une veille constante et nous sommes intervenus à plusieurs reprises, à la demande des clubs, pour essayer d'apporter notre médiation ou intervention juridique en cas de besoin. Une base de données « sites de pratique de kite » a aussi été mise en place et sera étendue prochainement aux sites de parapente et delta.

Le travail des bénévoles, au sein des ligues et CDVL, est récompensé car le montant des subventions au titre du CNDP commence à augmenter. La commission Vie associative et les conseillers techniques sont à la disposition des clubs, des CDVL et des ligues pour les aider à constituer les dossiers et assurer leur suivi.

La refonte des statuts et des règlements fédéraux est un chantier important. Nous devons ENSEMBLE le poursuivre en 2008 pour trouver les meilleures orientations possibles afin que la Fédération gère au mieux sa multi-activité.

Nous avons souscrit cette année un contrat d'assurance pour les balises météo de « nouvelle génération ». Nous sommes toujours en négociation pour ne pas être assujettis à la délivrance d'un ticket de transport pour chaque vol en biplace rémunéré.

La commission Communication a notamment pris en charge « Vol Passion » et je l'en remercie vivement car je me sentais vraiment seul.

La commission Informatique a mené plusieurs chantiers de front :

- Nous avons changé de prestataire informatique pour le logiciel de gestion des licences et testons actuellement le module de saisie des licences en ligne.
Ce projet a pris du retard mais nous sommes confiants sur les perspectives qu'il va ouvrir.
La prise de licences en ligne sera pleinement opérationnelle pour 2009.
- Le matériel informatique du secrétariat a été renouvelé. Il est maintenu par un professionnel sur place.
- Un travail considérable a été réalisé sur le site Internet, qui devient un outil de communication majeur pour notre fédération.
Ainsi, vous pouvez suivre, réunion après réunion, l'avancée des différents travaux.
Les clubs, OBL, CDVL et ligues vont aussi profiter de cet outil performant pour partager des informations et communiquer.

Les comptes de notre laboratoire de tests et de Vol Passion sont équilibrés pour la deuxième année consécutive conformément à nos engagements.

De nombreux stages de formation Hand'Icare ont eu lieu cette année dans l'ensemble de nos disciplines. Nous avons signé une convention avec la société HOBIE CAT qui nous a offert deux catamarans « Hobie Cat » pour l'enseignement du kite pour les handis. Ce matériel pourrait, dans le futur, avoir son utilité pour l'initiation des valides au kite.

LES ACTIVITÉS

En delta, le CND s'est remarquablement structuré et la dynamique engagée donne un nouvel élan à l'activité. L'organisation des championnats du monde 2009 à Laragne sera une vitrine exceptionnelle et une chance supplémentaire de relance. L'équipe de France est médaillée d'argent au championnat du monde par équipe au Texas.

En kite, il faut saluer le travail remarquable des écoles qui licencient de plus en plus d'élèves. 27 % d'augmentation de licences cette année.

Le CNK n'a pas encore trouvé son organisation. Nous veillerons à l'aider dans sa démarche. Ceci fait partie de nos priorités pour 2008.

Nous avons signé une convention de partenariat avec l'École nationale de voile et de sports nautique (ENVSN) de Quiberon.

Nous participons aux travaux du comité interfédéral des sports nautiques.

Une formation « leader club » est mise en place pour laquelle nous devons faire un bilan en 2008 puis, à partir de cette expérience, décliner une architecture globale des qualifications kite associatives.

En Parapente, notre équipe de France, toujours en très bonne position sur le circuit international, obtient la médaille d'argent au championnat du monde de Manilla et une très belle médaille d'argent individuelle pour Jean Marc Caron.

Grâce à cette dynamique des clubs, notre circuit national a compté l'organisation de 135 compétitions.

Des stages de performance ont été proposés en 2007 avec une très bonne fréquentation.

Le speed riding, en plein essor, s'organise dans de nombreuses stations de sports d'hiver avec lesquelles nous avons signé des conventions d'utilisation d'espaces de pratique. Des cursus de formations complémentaires pour les moniteurs sont mis en place et connaissent un franc succès.

La commission Formation a pour objectif de dynamiser l'encadrement bénévole dans les clubs et de favoriser l'organisation de diplômés fédéraux.

Nous nouons actuellement une relation institutionnelle forte avec l'École nationale de ski et d'alpinisme autour de la formation d'Etat parapente et delta.

Nous sommes représentés dans les commissions au niveau international EUVL et CIVL ainsi que dans le Comité national des sports aériens.

En cerf-volant, le circuit de compétitions fonctionne mais nous n'avons encore pas trouvé le moyen de développer les clubs.

Une opération de découverte du cerf-volant dans les quartiers sensibles a été très bien accueillie.

À l'occasion du championnat du monde de delta, notre structure Educ'en ciel proposera une découverte du cerf-volant dans les écoles primaires de Larnage (05) et des communes environnantes.

La gestion rigoureuse de ces trois dernières années a permis de retrouver les fonds propres des années 2000.

À l'avenir, nous serons contraints de remettre à niveau notre tarification des licences. Nous vous proposerons un ajustement et une mise en cohérence de l'ensemble de nos tarifs sur plusieurs années.

Pour terminer, je tiens à donner un « coup de chapeau » particulier à notre équipe du siège de Nice qui s'adapte à tous les changements successifs en gardant le sourire et qui n'a qu'un seul objectif :

Donner satisfaction à tous nos licenciés !

Bravo et merci à toutes, et bienvenue à Paul, notre petit nouveau.

Merci à tous les élus bénévoles qui, cette année encore, ont donné de leur temps pour que vive et se développe leur passion : Le vol libre !

L'équipe qui sera élue en mars 2009 trouvera une fédération prête à s'engager dans une nouvelle olympiade.

Jean-Claude Bénintende apporte des précisions sur certains aspects de son rapport :

- La nécessité de titres de transport pour tous les vols biplace : une lettre RAR commune avec le SNMVL a été envoyée à Axa et ils répondent seulement aujourd'hui par mail. La réponse a été transmise immédiatement à notre avocat. Nous vous tiendrons informés de la suite des événements.
- Licence en ligne : Kevin Bonnenfant et Frédéric Escriba ont présenté la trame du projet au CD hier soir et l'outil a l'air très performant.
- Handikite : remerciements appuyés à Jeff Fauchier qui a porté le projet (les deux catamarans sont maintenant la propriété de la fédération).

VOTE SUR LE RAPPORT MORAL

Nombre de membres inscrits : 658 soit 95 062 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 112 soit 25 505 voix.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Oui : 20 097 voix soit 84,64 %

Non : 2 395 voix soit 10,09 %

Nuls ou blancs : 1 253 voix soit 5,28 %

Abstentions : 1 760 voix soit 6,90 %.

Le rapport moral est validé.

RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER

Pascal Cantenot décrit brièvement les différents organismes qui contrôlent les comptes de la FFVL : commission Financière (commission interne à la FFVL), expert comptable et commissaire aux comptes. Le débat sera ouvert après avoir écouté les différents rapports concernant les finances.

Franck Izoard présente le rapport financier qui est joint en annexe.

Cette présentation, sous forme de graphiques, est plus lisible par tous. La répartition des produits et charges, par pratique et nombre de licences, explique clairement le volume de participation pour chacune des activités et l'argent qui est ventilé (ce que l'on dépense et pour qui).

Subventions et reversements : on constate que le ministère verse de moins en moins de subsides et qu'il va falloir aller chercher les financements auprès des collectivités locales, régionales, CNDS et autres. Malgré cette diminution, la fédération maintient, voire augmente la part de reversement.

Une remontée des capitaux propres (réserve de 50 000 €) a été incrémentée.

Les points marquants en 2007 : Vol Passion passe à l'équilibre financier et le laboratoire test obtient un résultat financier de 12 000 €.

Il est constaté une totale transparence des comptes (qui est appréciée par la commission Financière – une réponse systématique est faite à toutes leurs demandes et nous avons fait le nécessaire pour qu'il n'y ait pas de dérives). Merci à tous.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Monique Lebertois, membre de la commission Financière, lit le rapport de la commission.

Travaux réalisés lors de notre visite du 6 août 2007 – Sara Gill et Monique Lebertois :

- Nous avons passé en revue l'arrêté des comptes et le grand livre au 30 juin 2007.
- Il restait quelques questions sur une dizaine de comptes que nous n'avions pu traiter faute de temps et qui ont été examinés lors de la visite suivante.
- Nous avons également passé en revue toutes les dépenses supérieures à 3 000 euros pour s'assurer qu'il y avait bien eu appel d'offre.
- Nous avons demandé que le secrétariat prépare un document récapitulatif de toutes ces dépenses et signale la date de l'appel d'offre s'il y en a eu ou documente les raisons dans le cas contraire.
- Une procédure devait être distribuée à tous les gestionnaires de ligne budgétaires pour expliquer quelles dépenses devaient faire l'objet d'un appel d'offre – travail réalisé par (F. Izoard et S. Maurel).

La commission Financière avait été consultée sur un projet d'alléger l'arrêté des comptes chaque trimestre. Nous avons demandé à ce que la FFVL continue à publier les comptes tous les trimestres en 2007, c'est-à-dire : fin juin, fin septembre et fin décembre ; mais nous étions d'accord d'alléger la charge de travail des arrêtés de juin et septembre en limitant les provisions pour factures non parvenues et charges constatées d'avance etc.

Travaux réalisés lors de la visite des 2 et 3 décembre 2007 – Monique Lebertois :

- Revue des clients douteux.
- Revue détaillée des comptes du labo.
- Revue de la situation arrêtée au 30 septembre.
- Revue du grand livre au 30 septembre.
- Revue de l'état des dépenses supérieures à 3 000 euros.
- Mais surtout la rédaction d'une proposition de modification du règlement financier.
 - En 2006 lors de notre 1^{ère} visite, nous avons déjà constaté qu'il fallait apporter quelques modifications à ce règlement.
 - Le travail s'est opéré principalement par courrier électronique afin de finaliser notre proposition de modification pendant cette visite et la transmettre à la commission de refonte des statuts.
 - Ce projet de modification est un premier jet sur lequel nous avons continué à travailler et finalisé lors de notre visite en février 2008.

Revue des dépenses supérieures à 3 000€ :

Nous avons passé en revue les contrats ou marchés de + de 3 000 € jusqu'au 30 Septembre 2007, pour s'assurer qu'il y avait bien eu appel d'offre.

Un état récapitulatif de toutes ces dépenses a été fait, avec date de l'appel d'offre quand il y en a eu, dans le cas contraire des réponses ont été apportées.

Nous avons jugé utile de décrire la procédure utilisée pour l'engagement de ces dépenses concernant l'achat des billets d'avion et la location des véhicules à l'étranger.

La Revue détaillée du grand livre analytique au 30/09/2007 a été effectuée :

- Ont été notées une ou deux erreurs de saisie, notamment dans les libellés des **voyages & déplacements** : si cumul de déplacements (donner le libellé pour chaque déplacement).
- **dans les cotisations aux ASSEDIC** : erreur dans les libellés également.

FRAIS PORTABLE :

- Remarque a été faite sur certaines dépenses de frais de téléphone portable: une lettre recommandée avait déjà été adressée à l'intéressé afin de lui signaler ces dépassements et pour lui demander de les justifier. Ce dernier a remboursé une quote-part de frais personnels. Depuis octobre il est intégré à la flotte FFVL.

Comptes du Labo :

Le compte Clients douteux : un suivi régulier a permis d'en réduire le montant ; des règlements sont intervenus en octobre 2007.

Travaux réalisés lors de la visite des 11 et 12 février 2008 – Monique Lebertois

- ▶ Examen du bilan financier au 31/12/2007.
- ▶ Revue détaillée du grand livre général et du grand livre analytique au 31/12/2007.
- ▶ Vérification analytique au 31/12/2007.
- ▶ Vérification de la balance FFVL au 31/12/07 – arrêtée avec le cabinet comptable.
- ▶ Vérifié les appels d'offres et complété le tableau précédemment établi.

Règlement financier :

- ▶ Quelques modifications supplémentaires ont été apportées par rapport à la 1^{ère} version communiquée au CD de décembre, concernant les appels d'offres. Nous avons demandé à ce qu'une durée de validité des appels d'offres soit fixée : 3 ans par exemple.

Grand livre du labo : compte clients douteux,

Une procédure de recouvrement a été mise en place en collaboration avec le cabinet comptable.

Situation Au 31/12/2007 = 27 058,07 € (recettes que l'on a facturées en 2002, 2003, et 2004 et qui atteignaient au 31/12/2006 39 446,89 €).

Ces clients concernent majoritairement les clients du laboratoire.

Quelques relances ont été commencées depuis 2006 et quelques rentrées ont pu être faites.

Le commissaire aux comptes a mis en place une circularisation des clients concernés pour vérifier le compte de la FFVL dans leur comptabilité.

Il sera alors demandé au service comptable de la FFVL de vérifier la concordance avec les éléments reçus.

Il est probable qu'une partie sera recouvrée en 2008.

Ces sommes ont été provisionnées et n'auront aucune incidence sur l'exercice comptable.

Au cours de cette année, après ces différents contrôles la commission n'a constaté aucune anomalie à signaler :

- ni dans les procédures,
- ni au niveau des enregistrements dans la comptabilité ;
- aucun dépassement budgétaire significatif,

La commission Financière n'a reçu, à ce jour, aucune saisie.

Depuis notre venue à la commission Financière, nous avons pu travailler en parfaite collaboration avec toute l'équipe du secrétariat.

CONCLUSION :

Un réel travail d'équipe a pu se mettre en place, avec toute la transparence possible, travail qui, je l'espère, sera apprécié de tous, sachant que rien n'est jamais parfait.

Je tiens à remercier tout particulièrement Sophie et Stéphanie qui sont toujours disponibles et nous réservent chaque fois le meilleur accueil

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Philippe Pautrat remercie l'équipe du secrétariat fédéral et l'expert comptable pour leur disponibilité. Il précise que Mr Vuillermet participe à une autre assemblée générale et que c'est lui qui présentera les rapports à sa place. Il en fait la lecture.

Rapport général

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clôt le 31 décembre 2007.

Sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association fédération française de vol libre, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des normes et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II/ JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatif à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pourraient mettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur :

- les principes comptables suivis,
- les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- et leur présentation d'ensemble,

appelent de notre part le commentaire suivant :

- dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés :
 - de la concordance des produits comptabilisés (cotisations et assurances) avec les encaissements enregistrés en banque,
 - du caractère suffisant des provisions comptabilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III/ VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport spécial

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du code de commerce.

DÉBAT SUR LES RAPPORTS CONCERNANT LES FINANCES

Des précisions sont apportées sur la répartition des produits et charges présentés qui est différente. Elle vient du fait que les produits de licences sont directement affectés – l'écart, c'est la part du MJS et les autres recettes.

Marc Aubertin, Les buses du plateau, Max'Cim'Hom : le quitus donné au trésorier acte automatiquement que le bénéfice 2008 est affecté aux réserves. Est-ce obligatoire ? La somme pourrait être affectée à autre chose.

Le président explique que l'on a remis nos réserves au niveau de ce qui existait en 2000.

P. Cantenot rajoute que cet argent est mis de côté, pour éventuellement y « piocher » si l'année à venir s'avère difficile, c'est une façon de pallier à d'éventuelles fluctuations.

VOTE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET QUITUS À DONNER AU TRÉSORIER

Le vote est effectué à bulletin secret.

Oui : 24 857 voix soit 98,95 %

Non : 5 voix soit 0,02 %

Nuls ou blancs : 258 voix soit 1,03%

Abstentions : 385 voix soit 1,51 %.

Le rapport financier est validé. Quitus est donné au trésorier. Le bénéfice de l'année est affecté aux réserves.

Résultats et remerciements par Pascal Cantenot.

Pascal Cantenot demande à ce que nous procédions à l'élection des membres du CD avant le déjeuner et donne les informations suivantes :

Démissions : C. Deltheil – V. Larroque – F. Nave – JF. Clapé (élu au CD depuis mars 93) – JC. Jacquelin ont démissionné pour cause d'obligations professionnelles ou personnelles.

Cette année est la dernière de l'olympiade ; pour la terminer, nous avons 5 postes vacants et 5 candidats.

L'an prochain, tout le comité directeur doit être réélu.

Les candidats se présentent :

JP. Bourdeaux : très engagé dans le vol libre (club des Mouettes rieuses) et président du comité bi départemental Ardèche. Il veut représenter les licenciés de base dans le respect de tout un chacun.

J. Evrard : Ligue Paris Ile de France, pratique le kite depuis 98 et souhaite apporter son expérience de la pratique, mais surtout de la compétition (depuis 2005, il concourt sur la longue distance). Il veut mettre son savoir-faire informatique (développement du logiciel de classement pour les compétitions).

V. Lacour : parapentiste depuis 5 ans (club des Piafs) souhaite s'investir dans le développement de la sécurité, par une valorisation du retour d'expériences sur les incidents de vols et pense que des échanges sur les démarches sécurité des autres pratiques doivent être menés car ils sont porteurs de progrès.

S. Malbos : a commencé à travailler pour la FFVL en 93 (rémunéré pour Vol Passion et bénévole : délégué CIVL – construction du site Web – diaporama, etc...). A rompu tout lien avec la FFVL (en matière de rémunération) pour s'engager plus politiquement.

J. Sorrel : président du club Akif et élu à la Ligue Paris Ile de France.

Deux motivations :

- personnelle : je trouve l'univers associatif très enrichissant dans la conduite de projets.
- Professionnelle : le kite prend un virage important depuis quelques mois et renvoie toujours une image de « casse-cou », il faut faire évoluer cette image, car l'activité s'est énormément structurée.

ÉLECTION DES CANDIDATS AU COMITÉ DIRECTEUR

Le vote est effectué à bulletin secret.

Vincent Lacour : 23 155 voix soit 91 % de suffrages favorables.

Jérôme Sorrel : 22 150 voix soit 87 %.

Jérôme Evrard : 21 710 voix soit 85 %.

Jean-Philippe Bourdeaux : 19 345 voix soit 76 %.

Stéphane Malbos : 19 105 voix soit 75 %.

Tous les candidats sont élus.

Pause-déjeuner.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET ORGANISATION

La déclaration de politique générale suivante a été adoptée lors du comité directeur du 23 février dernier.

Notre projet politique n'a pas changé et l'année 2008 s'inscrit dans la continuité de 2007.

La feuille de route issue des États généraux du vol libre et mise en place en 2007 est toujours d'actualité. Les projets engagés se poursuivront.

Certains dossiers sont plus avancés que d'autres.

Informatique.

Avec un matériel et des logiciels de gestion renouvelés et maintenus par des professionnels, la réorganisation informatique de la fédération se poursuivra. La saisie des licences en ligne, testée en 2008, sera pleinement opérationnelle en 2009. La possibilité de déclarer les accidents en ligne sera étudiée.

Site Internet.

Le site poursuivra son développement et les formations d'utilisateurs seront intensifiées. Les CDVL et ligues pourront profiter de cet outil performant pour partager des informations et communiquer.

Internet, Vol Passion, Nouv'Ailes, plaquettes ou espaces publicitaires, médiathèque.

La communication fédérale est multiforme, mais elle manque d'homogénéité. Nous devons lui en donner une.

Espaces de pratiques : sites, espace aérien, environnement.

Nous devons à la fois poursuivre nos efforts de traitement centralisé des problématiques, en même temps qu'encourager les régions et départements à s'investir localement dans la gestion de nos espaces de pratique. La nouvelle base de données « sites de kite » pourra être adaptée aux autres disciplines. Le budget alloué aux sites sera augmenté de 50 % pour soutenir des investissements.

Formation.

La FFVL a construit un partenariat avec les professionnels de l'enseignement qui nous assure une capacité à agir avec tout le milieu pour lui donner de la cohérence et un taux de licenciement élevé. Ce partenariat devra être renforcé.

La FFVL soutiendra les professionnels dans l'organisation et la réécriture de leurs diplômes, ainsi que dans la prise en compte de l'encadrement des activités comme le snowkite ou le speed riding.

Le biplace professionnel, socle de revenus importants, doit être adapté pour devenir une réelle porte d'entrée dans nos activités tout en le préservant de la qualification de transport aérien. Ces deux impératifs vont dans le même sens.

Technique et sécurité.

Défense de la norme CEN parapente et rapprochement des laboratoires de tests européens seront au premier plan de nos préoccupations. La FFVL s'attachera à expliquer et communiquer sur la norme européenne auprès de tous les licenciés.

Un travail de réflexion sur des tests adaptés aux « petites » ailes sera mené rapidement.

Kite.

Nous devons aider le CNK à s'organiser pour qu'il soit efficace, pérenne et qu'il sache prendre en charge les enjeux de cette discipline. Ce sera une de nos priorités en 2008.

Delta.

La dynamique delta sera soutenue. L'organisation des championnats du monde 2009 à Laragne, avec un pré-mondial en 2008, sera une chance supplémentaire de cohésion et de développement.

Parapente.

Côté formation, la rénovation des qualifications fédérales, destinée à les rendre plus accessibles, se poursuivra et le rôle des clubs dans la formation continue des pilotes sera renforcé. Côté compétition, des efforts seront entrepris sur la pratique féminine, sur l'accompagnement des mutations technologiques, sur la formation d'organiseurs basée sur la pratique. Le speed riding sera accompagné.

Cerf-volant.

Promouvoir sa pratique en club FFVL et maintenir l'effort de mobilisation dans les grandes manifestations demeureront les objectifs premiers.

Hand'icare.

Nous appuierons les projets tous azimuts de cette commission qui fait des licenciés handis des pratiquants comme les autres.

Le sport scolaire.

Éduc'en Ciel, relancé en 2007, sera adapté à toutes les disciplines pour en faire la porte d'entrée des jeunes vers nos différentes pratiques. Le cerf-volant restera cependant l'outil privilégié pour ce développement.

Nous aiderons nos activités à se structurer dans les collèges et lycées, à travers une sensibilisation des professeurs d'EPS.

Vie associative.

La vie associative est un des rouages essentiels de la vie fédérale. La commission ne s'est mise en place que tardivement. L'année 2008 devra voir se réaliser de réelles actions dans ce domaine.

Sport de haut niveau.

Le maintien des équipes de France delta et parapente dans le top mondial reste une priorité. Des équipes de France de kitesurf seront mises en route.

Relation avec les autres fédérations.

Nous devons entretenir, avec les fédérations multisports ou unisports, des relations étroites, afin de rendre plus lisibles nos actions et de ne pas nous retrouver en situation de concurrence voir d'opposition à la marge de nos activités.

En effet, on ne peut que constater le développement d'anciennes ou de nouvelles formes de pratiques, à la limite des champs de compétence de plusieurs fédérations (mountainboard, snowkite, speed riding, vol montagne...).

Il nous faut développer des partenariats afin que chaque pratiquant trouve sa place et que chaque structure soit reconnue dans ses compétences et prérogatives.

Statuts et règlements.

La réflexion sur une refonte de nos statuts et règlements se poursuivra. Elle aboutira à la mise en place de nouveaux textes, lors d'une assemblée générale extraordinaire en décembre prochain.

En conclusion

La modernisation de la FFVL continue. Elle s'appuie sur des relations bien définies et comprises par tous entre élus, secrétariat et direction technique nationale.

L'équipe qui sera élue en mars 2009, trouvera une fédération en état de marche, prête à s'engager dans une nouvelle olympiade.

Jean-Claude Bénintende commente cette déclaration.

Espaces de pratique : on essaye de plus en plus de nous « cloisonner ». Pour exemple : le Speed Riding : arrêté municipal de Hauteluce : nous avons attaqué en justice et il a été annulé par le tribunal de Grenoble.

Espace Aérien : Gérard Delacote réalise un boulot formidable et il est notre référent incontestable dans ce domaine.

Formation : Pierre Braems gère très bien cette partie.

CTS : Nous rencontrons des soucis avec le labo allemand. Ils ne veulent pas appliquer la norme CEN.

Kite : c'est un sport jeune et il y a des soucis de fonctionnement avec les représentants pro. Nous allons tout faire pour arranger les choses, des « nouveaux » arrivent au sein du CD et ils sont d'accord pour aplanir les problèmes existants.

Delta : Rien à signaler, tout va bien.

Parapente : sur la rénovation des qualifications, ça se passe bien, ils bossent.

Cerf-volant : de grands projets sont en cours de réalisation, mais nous avons du mal à les concrétiser (projet de passer de 400 licenciés à 3 000 (milieu scolaire....)).

Handicare : Jeff Fauchier et Christophe Martin réalisent un travail formidable.

Educ'en ciel : gros chantier, Véronique Gensac travaille beaucoup dessus.

Vie Associative : Ça démarre, il faut lancer la machine.

Sport de haut niveau : nos équipes sont toujours au top (PP ou D), le kite également, même si nous ne sommes pas encore reconnus comme sport de haut niveau.

Relations avec les autres fédérations : multisports et unisport : excellentes relations, ainsi qu'avec le CNOSF (nous sommes plus forts car soudés, sur le sujet de l'espace aérien par exemple, nous avons plus de poids pour négocier).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2008

Franck Izoard présente et commente le budget prévisionnel qui est joint en annexe.

Le débat est ouvert.

P. Cantenot souligne que le budget 2008 est en ligne avec ce qui a été réalisé en 2007. Il y a peu de changements.

Il est réaliste pour préparer l'année 2008 : nous sommes partis d'une hypothèse prudente, il faut savoir qu'aujourd'hui, de date à date, nous sommes déjà à plus de 3 000 licences. Nous préférons quand même présenter des chiffres prudents.

Des précisions sont apportées sur les points suivants :

Médical : le suivi des SHN est-il inclus ? Oui.

Un président de club demande si dans une association à but non lucratif on a le droit de présenter un budget prévisionnel non équilibré ?

B. Ferry-Wilczek propose de voter le budget et de mettre dans la résolution que le résultat de moins 10 000 € sera à puiser dans les réserves.

Marc Lassale : concernant les charges de 80 000 € prévues pour le kite. On sait que le parapente apporte l'essentiel des ressources. On peut toujours s'étonner qu'il soit toujours la « vache à lait » des autres activités.

Questionnement sur le ratio entre ce que rapporte le PP et ce qui lui est attribué (700 000 € et pour une attribution de 68 000 €, 10% seulement). F. Izoard indique que ce montant est attribué au développement de l'activité du parapente proprement dite.

F. Duchesne de Lamotte revient sur le camembert du rapport financier : activités principales et secondaires :

- 32 % en activité principale et 38 % activité secondaire pour le kite,
- 64 % activité principale et 4 % activité secondaire pour le parapente.

On est presque à égalité, l'assistance n'est pas d'accord.

P.Cantenot : nous faisons le choix de continuer de soutenir le kite parce qu'on y croit. Il a sa place au sein de la FFVL.

Gaby Pucci : il existe une totale égalité entre le parapente et le kite, au sein de la ligue PACA. Cette demande importante de 80 000 € est essentiellement destinée au développement des écoles, car nous avons pris beaucoup de retard à ce sujet.

P.Braëms indique que le budget mis à disposition des parapentistes n'est pas totalement utilisé, il faut s'impliquer beaucoup plus dans l'animation, ce n'est pas le cas partout.

B. Ferry-Wilczek pense qu'il faut réfléchir, pour les prochaines olympiades, au rôle de la fédération (plus national et moins local). Pierre Braëms a fait mettre en place une ligne budgétaire pour la formation des associatifs (accompagnateurs de clubs). Il faut apprendre à se passer de la fédération ; à chaque échelon correspond son niveau de financement.

P. Braëms : concernant la filière accompagnateur, animateur, moniteur, les 2 premiers échelons sont régionalisés. Nous en finançons une partie. On tend de plus en plus vers la formation de proximité (les bénévoles doivent pouvoir se former sans que ça leur coûte une fortune). Il faut communiquer sur le sujet. Pascal Cantenot rappelle, pour mémoire, que ce travail pour les cadres a été initié suite aux états généraux.

Dominique Junet : quel est le pourcentage attribué au développement des pratiques émergentes, telle que le Speed riding ? 6 000 € en 2007 – 8 000 € en 2008 :

- passeport speed,
- formation.

Nous avons affaire à de nouveaux pratiquants qui viennent du ski, c'est une activité différente, donc il faut l'appréhender différemment. Il y a un vrai travail de terrain mis en place avec les communes.

Le nombre de pratiquants est de 400 environ (au début, il y avait 60 à 70 % de parapentistes, aujourd'hui 80 % de skieurs), cela nous apporte de nouveaux licenciés.

V. Lacour demande quelle est la part attribuée aux sites ? Il est répondu que cette année, il est prévu 114 000 €.

Acrolac sera subventionné à hauteur de 2 000 €.

Dominique Junet : sur la ligne compétition, Volaski y figure alors qu'il n'est pas ouvert qu'aux compétiteurs. Peut-on faire ce type de financement pour d'autres manifestations du même genre ?

Le président répond que l'on va essayer de faire le maximum pour harmoniser toutes les demandes de subventions, il faut les répertorier. Pensez que le budget est réalisé en début d'année, on ne peut pas « jongler » avec le budget lorsque les demandes arrivent en cours d'année.

K. Bonnenfant indique que sur le calendrier compétition parapente, on trouve une partie « amicales, challenges », elles sont inscrites et bénéficient du support assurance.

C. Estienne : pour le delta, c'est pareil. La coupe de France delta est ouverte à tous les pilotes et reçoit une subvention de 2 000 €.

Georges Charlot (club delta à Paris) : que fait-on pour le développement particulier du delta ?

C. Estienne : 22 000 € attribués cette année sur les grandes actions : compétition, formation, communication, vie associative. Le delta a des aspects très spécifiques (sites, par exemple). Il faut également regarder le site Web, beaucoup d'infos y sont répertoriées.

V. Gensac rappelle que la revue Vol Passion est alimentée par les contributions des uns et des autres, il ne faut pas hésiter à communiquer (envoyez les articles assez longtemps à l'avance). Le site Internet + Nouv'ailes permettent aussi de faire passer des informations.

Marc Lassalle indique que sa région bénéficie d'une situation exceptionnelle pour le vol de haute et moyenne montagne dans le Parc des Écrins. Peut-on prendre exemple sur ce projet, pour le développer dans d'autres parcs ?

T. Sénac : le travail est lancé et il continue. La loi sur les parcs nationaux a été votée l'an dernier. Nous avons eu l'accord du ministère de l'Écologie, pour introduire ce procédé parc par parc (chacun met en place localement s'il le souhaite).

Le président rappelle que nous sommes en négociation concernant les hauteurs de survol 300 et 1 000 m (ce qui est valable pour les motoristes, n'est pas forcément valable pour nous). Ce n'est pas facile.

Marc Lassalle indique qu'il est prêt à aider la FFVL pour cette mise en place locale. G. Pucci informe que la convention du parc des Écrins n'a pas été renouvelée, donc appelle Marc à travailler sur le projet.

VOTE SUR LA POLITIQUE ET LE BUDGET 2008

La déclaration de politique générale est soumise au vote de l'AG.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Oui : 23 489 voix soit 93,51 %

Non : 867 voix soit 3,45 %

Nuls ou blancs : 764 voix soit 3,04 %

Abstentions : 385 voix soit 1,51 %.

La déclaration de politique générale est validée.

Le budget provisionnel est soumis au vote de l'AG.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Oui : 21 240 voix soit 86,89 %

Non : 1 905 voix soit 7,79 %

Nuls/Blancs : 1 300 voix soit 5,32 %

Abstentions : 1 060 soit 4,16 %

Le budget prévisionnel est validé.

LICENCES 2009

Pascal Cantenot explique le travail de réflexion mené récemment par le comité directeur sur le niveau des licences et l'harmonisation indispensable, à court ou moyen terme. Il met en parallèle la renégociation des contrats d'assurances qui s'appliqueront à partir de 2010.

Le comité directeur a donc décidé de mettre en place, en 2008, un groupe de travail chargé d'étudier les possibilités d'harmonisation entre les disciplines des niveaux de cotisations et assurances à compter de 2010.

Il est proposé pour 2009 les niveaux de licence suivants :

Non-volant : 7 €
Cerf volant : 11 €
Acrokite : 5 €
Kite : 26 €
Élève année kite : 16 €
Kite jeune – de 18 ans : 15 €
Élève groupe jeunes kite : 5 €
Volant : 51 €
Volant jeune - 21 ans : 28 €
Élève année delta / parapente : 31 €
Élève 7 jours delta / parapente : 21 €
Élève groupe jeunes delta / parapente : 10 €
Compétiteur delta / parapente / kite : 7 €
Compétiteur cerf-volant : 15 €.

Le débat est ouvert...

L'idée serait d'harmoniser les cotisations pour que chacun passe, en moyenne, à 40 € pour 2010.

J. Sorrel souhaite que la progression se fasse plus en douceur pour le kite (+10 l'an prochain et +10 l'année d'après).

P. Braëms indique qu'il faut réaliser une campagne d'information et que les gens adhèrent (produit d'appel ?)

Un représentant du cerf-volant n'est pas d'accord pour payer aussi « cher » pour sa pratique.

Ne peut-on pas proposer aux licenciés, durant cette transition, un produit simple et un produit multi activités ? Il existe déjà (licence volant).

V. Gensac indique que la commission travaille sur la partie technique et soumettra ensuite le projet à l'approbation des licenciés. C'est un pari. La FFVL deviendra « unique ». La part spécifique de chaque activité devra être équilibrée en fonction (ligne politique votée en commun).

Le vote est effectué à bulletin secret.

Oui : 17 461 voix soit 72,32 %

Non : 6 615 voix soit 27,40 %

Nuls/Blancs : 69 voix soit 0,29 %

Abstentions : 1 360 voix soit 5,33 %

Les montants des cotisations 2009 sont validés.

REFONTE DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Christian Chevalier présente un diaporama résumant l'avancée des travaux de la commission qu'il préside (voir annexe 3).

Le débat est ouvert.

Statuts types mieux adaptés aux petites ligues et CDVL.

Détailler sur les statuts types ce qui est obligatoire et ce qui ne l'est pas.

Voir les particularités pour les petites ligues et CDVL pour réunir un « nombre » d'adhérents suffisant et pas de membres.

La proposition faite pour les nouveaux statuts permettrait aux clubs d'avoir 5 pouvoirs (donc plus de possibilités) que ce qui existe actuellement.

Autre changement nécessaire : anciennement existait la notion que le président d'un club était membre de droit (du CDVL par exemple). C'est une grosse lacune aujourd'hui car ce n'est plus le cas. Donc certains clubs qui viennent de se créer n'ont pas le droit de vote (le fait de ne pas l'avoir, n'empêche pas de participer à la vie de la fédération).

Les idées non consensuelles ne seront pas retenues.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de M. Berteau Jean-Pierre, représentant le ministère de la Santé, des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Il a grand plaisir à participer à cette AG ; après de longues années d'absence cela va lui permettre de revenir sur 2 points :

- CNDS : la part territoriale est en augmentation (+ de 15 %). Les clubs ne font pas les mêmes constats sur le terrain.... Notre discipline n'est pas écartée de ces subventions mais il n'y a pas de versements automatiques... Un certain nombre de dossiers sont portés à leur connaissance et ils font un choix. Avec l'instruction de 2008, quelques présidents de fédérations et de clubs se sont interrogés sur les orientations données (santé, éducation....). Le MJS a été « rattaché » à celui de la Santé (il est presque sûr que dans notre Fédération il n'y a pas d'affaire de dopage.... (réactions amusées). L'aspect santé doit être préservé dans l'exercice quotidien du sport. Le CNDS met l'accent sur la santé des jeunes et des femmes qui doit être prise en compte, également dans la pratique quotidienne et de loisir. Les projets menés par rapports aux femmes et aux jeunes sont primordiaux. On commence à voir les effets de l'obésité chez les jeunes, l'Éducation nationale met en place un projet pour lutter contre la sédentarité. Le CNDS est là pour vous rappeler que si vous œuvrez à ces projets d'éducation, les subventions allouées se rapprocheront des 15 % d'augmentation.
- Diplômes : la région Rhône Alpes occupe la 2^{ème} place en matière de délivrance de diplômes. Depuis quelques années, elle œuvre pour les faire évoluer. Michel Darras y a beaucoup travaillé - de grandes modifications sur les contenus sont à prévoir, ainsi que sur la pédagogie. La branche va réguler les flux de formation, mais celle-ci est jeune et n'y parvient pas pour l'instant.... Elle rencontre des difficultés à gérer le nombre de brevets professionnels (profusion n'est pas synonyme de qualité...).

J'ai apprécié la sérénité de cette AG et remercie votre président pour cette tribune.

Intervention de M. Bouzigues, représentant l'École nationale de voile.

Présent en Rhône Alpes durant 22 ans, M. Bouzigues connaît Yves Goueslain depuis de nombreuses années et est très heureux d'être là.

L'ENV c'est une plateforme de 7 hectares à Quiberon et une capacité d'accueil de 140 personnes par jour.

Point sur la problématique FFVL – ENV : la collaboration a débuté en 2002 (environnement spécifique – BPJEPS option glisses aérotratóes). L'ENV a récupéré le monopole de la formation (à titre d'exemple : 10 000 journées stagiaires – représentation BP 23 % - ¼ formation kite à l'ENV actuellement). L'équipe est composée de 2 experts + une 3^{ème} personne – cela a entraîné une convention de collaboration entre les 2 structures et a permis de développer l'environnement spécifique de la formation.

Le nouvel avenant 2007-2008 : diplômes de niveau 3 et 4 et actions de formation auprès des enseignants EPS sur la sensibilisation aux activités CV et kite scolaire. Action de formation stage de snowkite. Développement de la partie sport et participation à la préparation groupe France kite.

Depuis la parution du code du sport de juillet 2007, l'ENV n'existe plus, remplacée par l'ENVSN (ouverture au nautisme). C'était une volonté qui existait depuis plusieurs années et a nécessité de faire également évoluer nos statuts (+ de 30 ans d'existence).

L'ENVSN est présente selon les besoins de chacune des fédérations nautiques. Pour la FFVL, un renforcement des axes de formation est nécessaire : 3 actions nouvelles :

- formation des cadres bénévoles à l'organisation de manifestations sportives et sécurité,
- stages pro pour les moniteurs,
- rénovation des supports pédagogiques.

Le président précise que la FFVL représente à peu près 30 % du CA de l'ENV et il se félicite des bonnes relations que l'on entretient avec l'ENV. Un bureau directeur avait été programmé à l'automne dernier, puis annulé pour cause de grève. On tâchera de prévoir une nouvelle date.

Intervention de Christine Gervais du cabinet Air Courtage.

Christine Gervais reprecise qu'ils ne sont pas compagnie d'assurances, mais courtier (donc mandataire du client), qu'ils sont là pour défendre nos intérêts auprès d'Axa. Ils sont spécialisés aéronautique (propriétaires privés depuis 1999) et en 2003, ils débutent avec la FFPLUM, puis le vol à voile, l'hélico et les avions et enfin, la FFVL. Ils entretiennent un relationnel étroit pour analyser les problèmes et tâcher d'y remédier dans les meilleurs délais. Il est nécessaire de penser à envoyer les demandes à Claude, au secrétariat, qui les transmet au courtier.

B. Ferry-Wilczek pose la question de la sinistralité : avons-nous, avec le recul, quelques données ?

Une réunion a été programmée le 5/02 avec la commission des assurances, tous les sinistres 2007 ne sont pas clos à ce jour :

- IA : rapport sinistres / primes au 08 janvier = 161,5 % : 332 280 € primes encaissées – sinistres 390 991 € et provisions 146 661 €. – résultats pas excellents pour l'assureur...
- Par contre, pour la responsabilité civile : une baisse d'environ 13% de l'encaissement sur les primes RC, toutes pratiques confondues, est constatée.
- 93 % des licenciés ont opté pour le contrat d'assurance fédéral.
- Pratique PP / D – 70 % pilotes biplaceurs ont opté pour la garantie IA passager.
- Kite / CV : IA ils ne connaissent pas trop et n'optent pas pour cette option, les usagers pensent être couverts par leur assurance habitation, attention, la plupart des contrats exclus l'activité kite (de plus en plus).

S. Vieilledent demande que l'on transmette la liste des assurances qui excluent l'activité pour information aux associations. Le courtier indique que ce n'est pas facile de donner une liste. Il faut communiquer un peu plus auprès des licenciés à ce sujet et ces derniers doivent lire très attentivement leurs contrats.

F. Duchesne de Lamotte : attention aux mentions qui sont faites sur les contrats d'assurance (les montants d'indemnisation proposés sont, la plupart du temps, insignifiants). Sur le contrat du CAF, il est clairement stipulé que le kite est exclu. Le président indique que le CAF (pour le parapente) joue sur la masse (ils savent que leur assurance n'est pas agréée, mais ils prennent le risque de n'avoir que peu d'accidents...).

- À l'avenir, on va essayer d'avoir une même assurance pour toutes les activités (produit commun).
- Il va falloir se battre pour l'histoire des tickets de transport.

Yves Laffargue pose la question des multi activités (les licenciés sont obligés de se licencier dans plusieurs fédérations). Existe-t-il des solutions ? Le courtier et le président indiquent qu'il est difficile d'obtenir ces passerelles. Avec la FFPLUM, c'est passé, mais avec les autres, c'est plus difficile.

Pour le pack matériel : 777 souscriptions et 51 sinistres – 34 480 primes encaissés – 22 281 sinistres réglés et 35 210 provisionnés.

Coût moyen par sinistre : 1 127 €.

Les Chamois volants : quelles sont les limites de la responsabilité civile du président de club ?

Organisateur de manifestation aérienne pour n'importe quelle activité, partie aérienne : il se peut que la manif soit soumise à l'arrêté de 96, il faut prendre contact, au secrétariat, avec Claude. Si l'évènement est inscrit sur le calendrier des manifestations aériennes, Axa prend en compte (pour la mise en cause des directeurs des vols, c'est le contrat Axa qui couvre).

Risques terrestres (buvettes, chapiteaux...etc.) : c'est le contrat RC Gan qui fonctionne. Il faut vérifier les contrats de location, donc il faut prendre contact avec le courtier.

Pour les manifestations clubs, si celui-ci est en règle avec ses obligations fédérales, le contrat fédéral couvre.

Pour plus d'informations, voir annexe 1.

Jean-Claude Bénintende se félicite des chiffres annoncés, en particulier d'avoir pu obtenir pour la première fois le rapport sinistre à primes.

Le boomerang, discipline de la FFVL ?

Michel Appriou fait une présentation (voir annexe 2)

Il est président de France Boomerang depuis janvier 2008 – chargé de mission comité olympique Aquitaine.

Il présente ses « camarades » (Jérôme Royo et Olivier Chelmas).

Jean-Claude Bénintende indique que nous allons peut-être intégrer de nouveaux conseillers techniques et ceux-ci sont prêts à s'investir dans le développement des activités comme le cerf-volant et le boomerang, si vous l'acceptez...

La Ligue de Protection des Oiseaux

Présentation de Raymond Caux : projection du film tourné avec des deltistes, en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

T. Sénac : nous avons initié ce contact avec la LPO, une réflexion est ouverte sur une possible convention. Nous vous tiendrons informés de la suite de ce projet.

Licence en ligne

Frédéric Escriba fait le point sur la prise de licence en ligne (voir annexe 4).

Le débat est ouvert...

Nous avons hérité d'un passif assez mauvais avec « l'ancien applicatif » intranet utilisé actuellement. Cette décision de la licence en ligne a été prise par le comité directeur pour :

- apporter un service vraiment nouveau aux licenciés,
- faire des économies papier,
- libérer du temps de travail.

Il est rappelé qu'il faut se créer un compte pour se connecter (permet entre autre d'accéder aux informations de sa structure et de faire des modifications si besoin).

La séance prend fin. Le président remercie les participants et clôt les débats.